



Friedrich Ebert Stiftung Tunisie

**Programme « Réformes Economiques Pour un Développement Socialement
Juste dans la Région MENA »**

**Rapport du workshop Le 24 Mai 2017 à l'hôtel Golden Tulip
El Mechtel, Tunis :**

***« ALECA : Enjeux, défis et impératifs pour les pays du
Maghreb »***

Introduction :

Dans le cadre du projet régional de la Fondation Friedrich Ebert "Politiques économiques pour un développement socialement juste dans la région MENA" s'est tenue pendant la journée du 24 Mai 2017 une riche journée de travail et de réflexion avec la présence de conférenciers en provenance des pays concernés directement ou indirectement par les négociations de l'ALECA, à savoir la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

Déroulement de la journée

Mot de bienvenue de Mr Thomas Claes, Directeur régional du projet :

Mr Claes a souhaité la bienvenue aux participants, il a rappelé dans son intervention l'importance de l'échange et de la globalisation ainsi que la nécessité que celle-ci soit accompagnée d'une justice sociale ce qui n'est pas actuellement le cas. Il a par ailleurs rappelé le contexte mondial relatif à ces accords et a insisté sur le rôle que doit jouer la société civile dans le processus de négociation ce qui représente l'objectif de ce workshop.

Intervention de Mme Ilhem Brini, Coordinatrice Régionale du projet :

Mme Brini a présenté le programme et la méthodologie de travail. Après les présentations de la plénière, les experts seront répartis en quatre workshops parallèles :

- Atelier 1 présidé par M. Abderrahmen Chafai
- Atelier 2 présidé par Mme. Lilia Rebai
- Atelier 3 présidé par M. Mbarek Khamassi
- Atelier 4 présidé par M. Abdelhamid El Abed

Suite aux diverses discussions, des recommandations vont être formulées et présentées sous formes de communiqués des ateliers. Entre temps, sera préparé un communiqué global synthétisant l'ensemble des discussions et des recommandations pour et sera présenté aux participants à la clôture de la journée.

Intervention de M. Moez Soussi, Maître de conférences à l'IHEC Carthage :

I- Géostratégie :

Les relations UE-Maghreb ont connu 3 vagues successives :

- 1969-1995 : Accords d'associations
- 1995-2004 : EuroMed, processus de Barcelone
- Depuis 2004 : Politiques européenne de voisinage

L'ALECA est un traité bilatéral entre l'UE et un Etat partenaire commercial de longue date.

Objectif : intégration progressive de l'économie signataire dans le marché intérieur de l'UE, faire converger les réglementations et législations...

La Libye et l'Algérie ne sont pas membres de l'OMC.

Le Maroc et la Tunisie sont les pays leaders au niveau des négociations ALECA avec l'UE. Un nombre important d'émigrés de la région Maghrébine (Algérie, Tunisie, Maroc...), plus de 80% des émigrés vers l'UE ce explique l'importance de l'enjeu.

II- l'ALECA avec la Tunisie :

ALECA avec la Tunisie vise à compléter et à étendre à d'autres secteurs la zone de libre-échange mise en place en 2008 en vertu de l'accord d'association de 1995.

Les services, marchés publics et produits agricoles vont figurer dans le nouvel accord.

Cet accord a commencé en 1992, très rapidement il a abouti à un accord en 1995, on a prévu une durée de 12 ans pour aboutir à la fin de cet accord.

C'était une façon de contourner les principes de l'OMC et contrecarrer la tendance universelle de la libération totale.

Il faut envisager l'ALECA dans un cadre de stratégie nationale de réformes pour renforcer l'intégration économique dans son contexte régional, maghrébin, arabe, euro-méditerranéen et international.

L'ALECA pose un problème de souveraineté et de protection des secteurs sensibles avec des interventions non conformes aux principes de l'OMC et du libre-échange.

L'accord garantit la prise en compte des considérations suivantes :

- Souveraineté
- Asymétrie
- Respect des différences des niveaux de développement des secteurs et de compétitivité
- Possibilité d'exclure certains produits sensibles
- Progressivité et souplesse
- Cohérence entre les engagements et autres réformes nationales
- Volonté réciproque d'associer les acteurs économiques et la société civile
- Transparence totale

III- Paramètres de négociations de l'ALECA :

- Obligations *Erga omnes*
- Période de référence pour les statistiques : 2012-2014.
- Liste négative : porte sur les produits agricoles, de la pêche, agricoles transformés.

IV- Quelques indicateurs économiques :

L'UE (28 états membres) représente un partenaire très important pour la Tunisie, il n'y pas de déficit commercial entre les deux parties.

Au niveau de l'IDE : la Tunisie accueille un IDE de 4 pays européens principalement (France, Italie, Allemagne)

La Tunisie, ne représente que 0.25% des exportations totales de tous les biens de l'UE. 32ème partenaire commercial représente 0.6% du commerce total de l'UE avec le monde.

Il faut chercher d'autres dimensions non économiques pour une négociation réussie.

Les investissements dans le secteur énergétique principalement, en plus des échanges avec 3-4 pays ainsi le déficit commercial devient excessif.

Intervention de M. Hedi Charfi, Chef d'entreprise et membre de la fédération textile et habillement de l'UTICA :

« Il est irréfutable que le secteur traverse une crise sans précédent, on a perdu environ 400 entreprises et entre 40000 et 50000 emplois. Les raisons sont diverses, la politique de l'UE en fait partie. Nous savons que pour le secteur textile et habillement, la Tunisie et le Maroc bénéficient de protection à l'entrée (quotas larges et mise en place souple...), les quotas imposés au sud-est de l'Asie sont en deçà de leur capacité.

Dans les années 1990 la Tunisie était le 4ème pays exportateur vers l'Europe, la GATT de l'époque a intervenu et annoncé que dans 10 ans cette protection (les quotas) sera annulée.

On a lancé un programme de mise à niveau pour faire face à la concurrence mondiale. Dès les premiers mois de 2005 les produits asiatiques ont envahi le marché Européen et on est revenu pour le système de quotas pour une période (jusqu'au 1er Janvier 2008), depuis cette date, plusieurs accords de libre-échange entre l'UE et les pays asiatiques (Vietnam Cambodge Pakistan...) ont été conclus et ont couvert tous les secteurs sauf les armes. Avec ces accords, le marché de l'UE a été envahi par les produits asiatiques au détriment du secteur textile Tunisien.

Il est vrai que les salaires sont plus importants en Tunisie, mais ce n'est pas le seul facteur, le problème est que tout travail de transformation effectué en Tunisie donne un produit exonéré des droits de douane à l'Europe, a contrario, tout travail de transformation effectué en Tunisie ou au Maroc avec des matières premières asiatiques donne des produits soumis au droit de douane à l'entrée de l'UE. Avec cette mesure, la Tunisie et le Maroc perdent des parts de marché importantes. L'UE accepte des tissus pakistanais quand ils sont confectionnés en Pakistan et n'acceptent pas ces mêmes tissus quand ils sont confectionnés en Tunisie et leur impose des droits de douane de 12%. La règle d'origine handicape lourdement le secteur et le rend non compétitif pour des grands segments de marché (marchés de grandes surfaces par exemple...). Il faut réviser cette règle à l'entrée de l'UE car elle exige une double transformation pour entrer en Europe avec l'origine européenne ou tunisienne. Nous plaçons pour que la règle de la simple transformation soit appliquée pour nous permettre ainsi de gagner quelques parts de marchés, si cette règle est adoptée, le secteur pourrait être relancé et on sauverait quelques emplois. »

Atelier 1: Produits agricoles, Agroalimentaires et règles sanitaires et phytosanitaires

Recommandations :

Suites à une discussion très animée où les principaux acteurs de ce secteur ont été représentés, et ont évoqué tous les points clés, un nombre de recommandations ont été formulés dont ci-dessous la synthèse :

- ✓ Exiger plus de transparence sur le processus de négociation
- ✓ Un travail de communication et d'information sur le sujet est nécessaire
- ✓ Des études sur le bilan de l'accord de 1995 sont nécessaires pour vérifier s'il s'agit vraiment d'un accord gagnant-gagnant.
- ✓ Finaliser les études d'impact de l'ALECA sur l'agriculture en Tunisie avec des TDR bien définis et des bureaux d'études indépendants.
- ✓ La société civile doit réclamer d'être consultée pour réaliser une étude d'impact par des experts Tunisiens.
- ✓ Former les négociateurs de ces accords.
- ✓ Passer par la transformation agricole en appui aux filières et pour la valorisation des produits.
- ✓ Mettre en valeur nos ressources phyto génétiques et zoo génétiques qui sont bien adaptées aux changements climatiques.
- ✓ Au niveau des politiques agricoles : la plupart de nos agriculteurs sont des petits producteurs, il faudrait prévoir leur protection des éventuelles conséquences du libre échange
- ✓ Augmenter les quotas d'exportations de l'huile biologique pendant la période de haute production.
- ✓ Rendre accessible les informations relatives aux conditions d'accès au marché : (cahier de charges, normes, produits chimiques autorisés...)
- ✓ Le renforcement des capacités des petits agriculteurs par l'organisation en structures professionnelles et le développement de filières labellisées.
- ✓ Face au vieillissement des acteurs agricoles, il faut assurer l'insertion de jeunes dans ce secteur avec une approche moderne. Ceci se fera par le recours à la modernisation du secteur agricole se basant sur les nouvelles technologies telles que l'énergie renouvelable, les TICS et les connaissances scientifiques.
- ✓ Renforcer le transfert technologique entre la Tunisie et l'UE en vertu de l'accord.
- ✓ Vu l'impact social considérable sur le secteur agricole, il faut clarifier notre propre vision et modèle agricole avant de discuter ces négociations.
- ✓ Au niveau de la biosécurité, mettre en place des programmes pour assainir nos élevages, exploitations et avoir des produits sains et préparer ainsi les produits animaliers à pouvoir bénéficier du marché européen.
- ✓ L'UE peut aider pour hausser le tissu associatif par la création d'organisations professionnelles.
- ✓ Créer et appuyer des laboratoires de normalisation Tunisiens pour ne pas être obligé d'envoyer nos produits aux laboratoires européens pour la certification.
- ✓ La numérisation et la modernisation de l'administration Tunisienne

- ✓ Travailler à l'échelle communautaire avec une approche participative.
- ✓ Renforcement des centres de formation professionnelle régionaux.
- ✓ Reconnaître et valoriser les différents métiers dans le secteur agricole.
- ✓ Apporter l'appui nécessaire à l'économie sociale et solidaire.
- ✓ Concertation entre les pays du Maghreb pour créer des effets de synergies

Atelier 2 : Passation des marchés publics, règles de la concurrence et aides de l'Etat

Principaux points évoqués :

- La compatibilité des législations sur les aides d'Etat entre la Tunisie et l'UE
- L'alignement entre l'ALECA et les dispositions de l'accord sur les marchés public de l'OMC
- Les conditions de transparence
- La législation
- Les aides de l'Etat
- Le contrôle de la concurrence

Recommandations :

- ✓ La concertation entre les pays du Maghreb dans les négociations est nécessaire
- ✓ Mieux analyser et comprendre la situation avant de négocier et envisager des réformes juridiques d'harmonisation
- ✓ Fixer les seuils et marges préférentiels aux profits des entreprises tunisiennes
- ✓ Mener des études sectorielles appropriées afin d'identifier les sources et les risques, les menaces et les opportunités
- ✓ Une politique de ciblage des subventions de l'Etat pour les entreprises en fixant des critères de création d'emploi, de performance et de compétitivité
- ✓ Adopter le principe de l'asymétrie en tenant compte des spécificités des secteurs de production et de leur situation particulière
- ✓ Adopter une approche locale, régionale et nationale bien approprié et en harmonie avec les normes de l'UE afin d'éviter tout différend lors de l'application de l'ALECA
- ✓ Négocier des concessions au profit des entreprises tunisiennes, leur permettant de bénéficier de marges préférentielles lors de l'élaboration des cahiers des charges et des dépouillements des appels d'offres
- ✓ Négocier des seuils d'emploi des compétences tunisiennes en cas d'appels d'offres gagnés par des entreprises européennes, et imposer le recrutement d'un tunisien en cas de compétence égale
- ✓ Accorder des avantages fiscaux pour les entreprises européennes en cas de réinvestissement des profits réalisés.
- ✓ Tenir compte des impératifs de l'économie sociale et solidaire lors des négociations de l'ALECA : Inclusion sociale et financière, appui technique et encadrement
- ✓ Harmoniser les négociations de l'ALECA en fonction du nouveau rôle accordé à la région et à la localité par la nouvelle constitution tunisienne

Atelier 3 : Commerce, biens, services et électronique : les obstacles techniques, les procédures douanières et les mesures de protection

Recommandations :

- ✓ Considérer l'ALECA comme un moyen et non une finalité est une précondition pour pouvoir échanger avec l'UE
- ✓ Consulter les professionnels pour construire une contre-offre tunisienne dans le cadre de l'ALECA.
- ✓ Engager des "focus group" sectoriels pour prendre en considération des enjeux nationaux afin de pouvoir mieux négocier
- ✓ Approfondir le diagnostic, l'état des lieux et l'évaluation des politiques publiques d'intégration régionale engagées en Tunisie et dans les autres pays du Maghreb.
- ✓ Engager un diagnostic approfondi sur l'état des lieux des entreprises tunisiennes qui sont en difficulté.
- ✓ Évaluer les anciens accords signés, le programme de mise à niveau et son impact
- ✓ Voir d'autres pays (qui ont la même problématique que nous) et formuler une proposition plus solide à l'UE.
- ✓ Nommer des négociateurs professionnels (sortant de la société civile/entreprise/ gouvernement) stables face aux négociateurs de l'UE.
- ✓ Prendre en considération le secteur de l'économie sociale et solidaire qui veut s'améliorer et se restructurer.
- ✓ Élargir le débat public autour de cette question
- ✓ Bien négocier les mesures de sauvegarde pour mieux préserver notre tissu industriel.
- ✓ Orienter les secteurs d'investissement sur une liste positive
- ✓ Identifier les secteurs qui sont prêts pour la libéralisation.
- ✓ Être conscient de l'impact crucial sur la Tunisie (sociétés tunisiennes / nouveaux promoteurs)
- ✓ Vulgariser la notion de l'ALECA au sein des entreprises privées.
- ✓ Résoudre le problème de la mobilité des tunisiens pour pouvoir investir dans l'UE.
- ✓ S'inspirer des expériences des autres pays dans ce domaine afin de pouvoir palier au problème de l'asymétrie.
- ✓ Définir un concept bien clair de notre statut dans l'ALECA qui cadre bien les relations avec l'UE et défini bien les objectifs à atteindre.
- ✓ Remédier à la règle d'origine et la règle de la double transformation pour le secteur Industrie Textile Habillement
- ✓ Le handicap de l'intégration horizontale entre l'UE et les pays du Maghreb.
- ✓ Profiter pour engager les réformes nécessaires et renégocier les clauses préjudiciables à la Tunisie

Atelier 4 : Développement durable, commerce équitable et droit de la propriété intellectuelle

○ 1^{ère} thématique : Recommandations relatives au développement durable :

- ✓ Appuyer l'investissement dans les énergies renouvelables à travers Une assistance technique
- ✓ Modernisation des centres de formation pour les jeunes dans les métiers relatifs à l'environnement.
- ✓ Orienter les IDE vers les énergies renouvelables.
- ✓ Le développement durable doit viser la préservation des ressources naturelles et doit viser l'irradiation de la pauvreté

○ 2^{ème} thématique : Recommandation relative aux Droits de propriété intellectuelle :

- ✓ L'accord ALECA présente une synthèse de tous les traités multilatéraux internationaux en la matière.
- ✓ Un pays comme la Tunisie est dotée d'un régime juridique assez complet en matière de propriétés intellectuelles, la protection offerte par les dispositifs Tunisiens est ouverte aux ressortissants de l'Union Européenne.
- ✓ Le projet d'accord ALECA va au-delà de ce qui est prévu soit par la législation nationale, soit par les traités nationaux en la matière.
- ✓ La recommandation principale est de demander aux pouvoir publics Tunisiens de renforcer les protections qui sont offertes aux créateurs et auteurs Tunisiens. Plus concrètement, les pouvoir publics Tunisiens doivent imposer des quotas pour permettre aux créateur Tunisien de vivre de fruits de leurs créations.

Conclusion :

Cette journée de travail et de réflexion s'est déroulée dans de bonnes conditions, les discussions étaient riches et constructives. Plusieurs recommandations intéressantes ont été dégagées à la fin de la journée dans le but de mieux comprendre les enjeux de l'ALECA afin d'aboutir à un accord favorable à l'économie tunisienne et d'une façon plus large, aux économies des pays du Maghreb.